Mouilleron le Captif

C.C.A.S.

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Du lundi 31 mars
A 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

AFFICHE LE 15/04/2024

Reddition réglementaire de comptes-Information

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

FINANCES

1- **Vote du compte de gestion 2024 du budget général du CCAS**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2024 du budget général du CCAS.

2- **Election du président de séance pour l'examen des comptes administratifs de l'exercice 2024**

Le conseil d'administration a désigné à l'unanimité Madame Mireille PIVETEAU comme présidente de séance pour l'examen du compte administratif 2024.

3- **Approbation du compte administratif 2024 du budget général du CCAS**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget général du CCAS.

4- **Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget général du CCAS**

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'affecter l'excèdent de fonctionnement en report à nouveau au compte R002 au Budget général 2025 et d'affecter l'excédent d'investissement en report à nouveau au R001 au Budget général 2025.

5- **Vote du budget primitif 2025 du budget général du CCAS**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2025 du CCAS.

6- **Attribution des subventions 2025 aux associations**

Le conseil d'administration a autorisé à l'unanimité le versement des subventions en maintenant un niveau constant par rapport aux subventions accordées en 2024.

7- **Augmentation des tarifs du portage de repas**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'augmentation des tarifs du portage de repas. Passant de 9.11 euros à 9.40 euros le coût par déjeuner et de 5.67 euros à 5.85 euros le coût par diner.